

VOITURE ÉLECTRIQUE :

RÉPONSES À 10 IDÉES REÇUES



1

« La voiture électrique, c'est juste pour les petits trajets en ville. »

Faux ! Aujourd'hui, l'autonomie des véhicules électriques varie en moyenne entre 350 et 400 km en conditions réelles d'utilisation. Certains modèles atteignent même les 600 km, voire les dépassent. Les conducteurs de véhicules 100% électriques peuvent être rassurés, même sur des trajets de longue distance !



3

« Une batterie de voiture électrique, ça ne dure pas longtemps. »

Faux ! Pour un véhicule roulant 20 000 km par an, la batterie peut durer entre 10 et 15 ans, c'est-à-dire au-delà de la durée de vie moyenne d'un véhicule.

Une fois arrivées en fin de vie automobile, les batteries peuvent être soit utilisées pour stocker des énergies renouvelables, soit recyclées afin de récupérer les matières premières dans de nouvelles batteries.

En Europe, la loi impose aux entreprises de recycler 50% minimum du poids d'une batterie de véhicule électrique¹. La filière automobile a déjà atteint des taux de recyclage des matières premières allant jusqu'à 95%².



« Aucune voiture électrique ne correspond à mon besoin. »

2

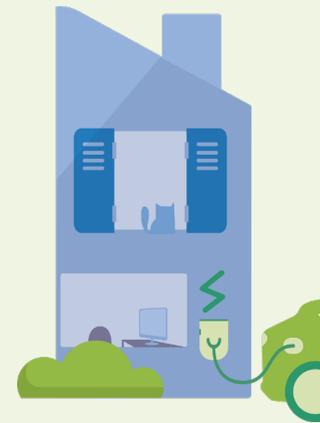
Faux ! Il existe actuellement plus de 200 modèles de véhicules électriques ou hybrides rechargeables qui répondent à tous les usages : citadines, familiales, berlines, utilitaires, etc... La quasi-totalité des voitures thermiques commercialisées en France ont une version électrifiée et certains constructeurs annoncent déjà leur intention de basculer sur le 100% électrique dans le futur.



« Recharger une voiture électrique, ça prend des jours ! »

4

Faux ! Pour recharger son véhicule, il existe plusieurs solutions adaptées aux besoins de chaque conducteur. Certaines bornes offrent une recharge à haute puissance et permettent de recharger un véhicule à 80% de son autonomie en 15 à 30 minutes. D'autres sont plutôt conçues pour un usage quotidien chez soi ou au travail et rechargent entièrement le véhicule en quelques heures.



Source : 1 : Arrêté du 9 novembre 2009 relatif au transit, au regroupement, au tri et au traitement des piles et accumulateurs usagés prévus à l'article R.543-131 du chapitre III du titre IV du livre V de la partie 4.

Source : 2 : IFRI, [The recycling of Lithium-Ion batteries](#), 2020

5

« Acheter une voiture électrique, c'est beaucoup trop cher. »

Faux ! Il existe encore aujourd'hui une différence de prix entre modèles électriques et thermiques, mais celle-ci tend à se réduire. Une étude **estime que d'ici 2027, le prix sera soit équivalent, soit inférieur¹.**

Actuellement, pour combler cet écart, plusieurs **aides à l'acquisition existent et permettent de cumuler différents montants.**

L'État français propose principalement **deux aides financières pour l'acquisition de véhicules peu polluants :**



Bonus écologique
jusqu'à
6 000 €



Prime à la conversion
jusqu'à
5 000 €

Certaines collectivités (régions, communes, etc...) proposent également **des aides locales.**

3

Source : 1 : BloombergNEF pour Transport & Environment, **Des véhicules électriques moins chers que les voitures à essence, toutes catégories confondues d'ici 2027**, 2021

6

« La voiture électrique, c'est pas économique. »

Faux ! Le coût de la recharge à domicile pour un véhicule électrique est d'environ **3 euros pour 100 km** : c'est près de 2 à 3 fois moins cher que de faire le plein d'un véhicule essence ou diesel¹.

Par ailleurs, on estime que le **budget entretien** des voitures électriques est **divisé par 2 par rapport aux modèles thermiques.**

Enfin, il est possible de profiter **d'heures de stationnement gratuites** dans certaines villes lorsqu'on roule en électrique.



« La voiture électrique, ça pollue. »

7

Faux ! En Europe, le bilan environnemental du véhicule électrique est **2,5 fois moins élevé sur l'ensemble de son cycle de vie** par rapport au véhicule thermique².

Ce bilan s'améliore continuellement grâce à différentes solutions : **diminution des matières premières** utilisées dans chaque batterie, **réutilisation et recyclage des batteries** ainsi que **recours à davantage d'énergies renouvelables** dans la production d'électricité française.



Sources : 1 : Ministère de la Transition écologique, **Comparaison des coûts des carburants**, 2020 / 2 : **Simulateur ONG Transport et Environnement**

4

« Plus de voitures électriques, c'est plus de centrales nucléaires ! »

8

Faux ! Il faut savoir que recharger son véhicule électrique à domicile représente la même consommation qu'un chauffe-eau. Différentes solutions telles que la **recharge de nuit et la gestion intelligente des bornes permettront d'accueillir les 16 millions de véhicules** électrifiés attendus en 2035 sans que cela nécessite de capacité de production d'électricité supplémentaire¹.



9

« Le véhicule électrique contient trop de terres rares. »

Faux ! Aujourd'hui, la majorité des véhicules électriques en circulation sont **équipés de batteries en lithium-ion qui ne contiennent pas de terres rares**.

On retrouve dans ces batteries des **ressources minérales comme le lithium, le nickel, le manganèse ou le cobalt**. À noter que différents constructeurs automobiles se sont déjà engagés à réduire la quantité de matériaux utilisés dans chaque batterie.

À titre de comparaison, à l'échelle mondiale, 26 % de la production de terres rares est destinée aux véhicules thermiques, afin de raffiner le pétrole ou fabriquer des convertisseurs catalytiques pour les modèles diesel².



« Fabriquer les batteries de voitures électriques, c'est encourager les mines artisanales. »

10

Faux ! L'extraction des matériaux nécessaires à la fabrication des batteries des véhicules électriques, comme toute activité minière, est **soumise à des réglementations strictes fixées par les pays où se trouve le gisement exploité**.

En république Démocratique du Congo, le plus grand producteur de cobalt :



80%¹

des mines sont opérées par des **grands acteurs et respectent les normes de sécurité**.



BRANCHEZ,

ROULEZ,

RESPIREZ...

Financé par :



Piloté par :



Plus d'informations sur :



En partenariat avec :

